



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

**OBJET :**

**DISPOSITIONS ORGANIQUES**

**46) Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)**  
Adhésion – Assemblée générale – Désignation des représentants  
de la Ville

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents	41
Absents représentés	4
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

*Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : points 1 à 56, points 63, 64 et 68, points 57 à 62, points 65 à 67, points 69 à 72, vœu*

#### **PRESENTS**

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1) Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX, Simon VEISSIERE, Farida HANAIZI, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART (à partir du point 63), adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Théophile BORNET, Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Sarah OUISTI, Djeneba SANGARE, Estelle BOUFALA (à partir du point 2), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Maryse DORRA, Mounia CHOUAF (à partir du point 1), Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPPEZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Fabienne OUDART, adjointe au Maire, représentée par Ouarda KIROUANE (jusqu'au vote du point 56)  
Ayoub RAGBI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD  
Sébastien SCARPINATO, adjoint au Maire, représenté par Karim MASTOURI  
Nourdine KHALED, conseiller municipal, représenté par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)  
Jubaid AHAMED, conseiller municipal, représenté par Léo JANIS-TOURNIER

#### **ABSENTS EXCUSES**

Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Mounia CHOUAF, conseillère municipale (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Estelle BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 1)  
Nourdine KHALED, conseiller municipal (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

*(par 40 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **46) Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)**

Adhésion – Assemblée générale – Désignation des représentants de la Ville

#### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29, L.2121-33

vu sa délibération du 23 mars 2017 décidant l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, et approuvant ses statuts,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers·ères municipaux·pales du 22 mars 2026,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints·es du 28 mars 2026,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner les nouveaux·elles représentants·es de la Ville, au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, soit un·une élu·e du Conseil municipal et un·une agent·e territorial·le de la Ville,

considérant les engagements de la Collectivité en matière de propreté et la nécessité d'avoir des outils de mesures et de suivi,

considérant que l'adhésion de la Ville à l'AVPU lui permet de disposer d'outils, de conseils et de lieux d'échanges relatifs à la mise en œuvre de la propreté urbaine,

vu les statuts, ci-annexés,

vu le résultat du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : DECIDE de renouveler l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires s'y rapportant.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 1 200 € pour l'année 2026.

*(par 45 voix pour, 3 abstentions, et 1 voix contre)*

**ARTICLE 3** : DESIGNER comme représentants de la Ville à l'assemblée générale de l'Association :

- Clément PECQUEUX, élu (titulaire)
- Le responsable du Service propreté des espaces publics (suppléant)

*(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)*

**ARTICLE 4** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 17/04/2026

RECU EN PREFECTURE

LE 17/04/2026

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17/04/2026